

CONSEIL MUNICIPAL de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET Procès-Verbal

SÉANCE du 16 novembre 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 octobre 2023

Compte rendu affiché le 24 novembre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 18

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Madame Marie-Joëlle DELORME.

Membres présents : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan, BRETONNIER Yvette, CARRET Ludovic, LOTISSIER Isabelle, MAZARD Roger, LOISON Thierry (arrivé à 20h00), BOINON Sandrine, BONNET Fabrice, VERMARE Odile, DELORME Marie-Joëlle, LOTISSIER Marc, SERAILLE Marielle, RAYNARD Gilles, CHALON Gwendoline, PERALDO Yves, GRAZIOLI Jean-Pierre.

Démissionnaire : GAYET Véronique.

Membre excusé : GIRAUD Alain (Pouvoir à LOTISSIER Marc).

Monsieur le Maire prend la présidence de la réunion du Conseil Municipal. Il ouvre la séance en excusant Monsieur Alain GIRAUD, et donnant lecture des pouvoirs. Il procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h45.

Le Conseil Municipal propose comme secrétaire de séance Madame Marie-Joëlle DELORME.

- **Présentation de l'étude géothermie pour le chauffage de la mairie et du restaurant scolaire,**
- **Suite à donner et réflexion sur la réhabilitation énergétique du restaurant scolaire**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Roger MAZARD pour la présentation et l'explication de l'étude effectuée pour la création d'un réseau de géothermie pour alimentation de pompes à chaleur pour le chauffage du restaurant scolaire et de la mairie. Cette étude de faisabilité démontre que le sous-sol est propice pour cette géothermie. Ces investigations ont permis de reconnaître la nature des terrains jusqu'à 150 m de profondeur, composés sous 1,50 m de terrains meubles, par du granite altéré, de mesurer des arrivées d'eaux n'excédant pas 1,5 m³/h, de définir les propriétés thermiques de ces terrains. A cela ce rajoute un dispositif par chaussées thermoactives (type Power Road) dimensionné pour équilibrer les prélèvements de calories (énergie solaire) lors des périodes hivernales.

Cette étude indique qu'il y aurait une économie de frais de fonctionnement conséquente de 55.53%. Le coût de l'opération est estimé à 449 990€. Il faudrait rajouter environ 50 000€ de frais d'infrastructure. Pour ce qui concerne le financement de cette opération, il y aurait la possibilité d'obtenir des subventions jusqu'à 80% du montant total des travaux.

Arrivée de Monsieur Thierry LOISON à 20h00.

Monsieur le Maire souhaite un débat sur la suite à donner à cette étude.

Monsieur Marc LOTISSIER fait remarquer que ces travaux vont dans le sens des démarches de territoire à énergie positive.

Madame Marielle SERAILLE évoque le coût élevé, même après subventions, pour un équipement chauffage uniquement de deux bâtiments.

Monsieur Yvan SIMON souhaiterait que soit envisagé l'ajout de bâtiments dans ces réseaux de géothermie pour optimiser les coûts.

Monsieur le Maire expose que suite à cette discussion, la réflexion sur ces travaux de géothermie doit continuer, car c'est une solution d'avenir qui va dans le sens de la transition énergétique et de la préservation de l'environnement. Il souhaite maintenant que la commission bâtiment travaille sur la mise en conformité thermique du restaurant scolaire et de la Mairie.

- **Remplacement d'un véhicule aux services techniques,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON. Il expose que le véhicule JUMPER Citroën est tombé en panne et que de plus sa carrosserie pose problème (longerons très corrodés). Il est proposé une cession au garage BOUCHUT, pour un montant de 1 000 €. Pour son remplacement. Le garage BOUCHUT propose un véhicule d'occasion de 2020, qui a 48 000 kilomètres, pour un prix de 25 172 € TTC. Cet achat n'étant pas budgété, il est proposé une location de 1 000 € par mois jusqu'au vote du budget, et qu'ensuite, toutes ces locations versées soient déduites du prix de vente. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal valide cette acquisition et les modalités présentées par un vote (Votants : 18 (dont 1 pouvoir), Oui : 18 (dont 1 pouvoir), Non : 0, Abstention : 0).

- **Résidence Seniors OPAC : Présentation du projet définitif, programmation des travaux, alimentation électrique de la résidence : implantation d'un transformateur ENEDIS,**

Monsieur le Maire présente les plans définitifs de la future « résidence sénior », située Montée de la Galène-Rue Cour Denis, qui sera construite par l'OPAC du Rhône. Il rappelle qu'au rez-de-chaussée, une salle d'activités et d'animation sera aménagée pour les résidents. Il annonce que la consultation des entreprises est terminée et que les travaux vont débuter en février 2024. Monsieur le Maire expose que le projet demande un renforcement du réseau d'alimentation électrique avec la construction d'un transformateur, qui doit être implanté à proximité du réseau souterrain haute tension existant. Deux emplacements sont proposés : l'espace vert situé à l'angle de la Rue des Ecoles et de la Rue Cour Denis, un espace situé sur le terrain d'Agri-Sud-Est vers la résidence du Centre 2000

Le débat s'engage et ensuite, Monsieur le Maire propose un vote :

Implantation sur l'espace vert Rue des Ecoles : oui : 11 – non : 6- abstention : 1

Implantation sur le terrain Agri-Sud –Est : oui : 6 – non : 11- abstention : 1

Monsieur le Maire annonce que le SYDER va étudier le dossier d'implantation du transformateur sur une plate-forme de 6 mètres par 4 mètres, qui sera situé dans l'espace vert, à l'angle de la Rue des Ecoles et de la Rue Cour Denis

- **Pôle culturel : le point sur les travaux, aménagement de l'équipement intérieur,**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-Joëlle DELORME, co-Présidente du « Grenier à la Page » pour la présentation de l'aménagement intérieur du futur Pôle Culturel où seront installés la bibliothèque-médiathèque et l'espace musée. Elle propose différents types de mobiliers et d'équipements qui seront finalisés lors des réunions prévues avec la commission. Des devis seront ensuite demandés. Monsieur le Maire précise que le Département du Rhône, dans le cadre des appels à projets a attribué une subvention de 50 000€.

- **Validation des travaux du futur « PUMPTRACK »,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON. Il présente les deux pistes qui seront réalisées (verte pour les débutants et bleue pour les plus confirmés). Il présente une demande de l'association sportive du collège pour la réalisation de portions de pistes rouges, qui seraient très utilisées en entraînement par les élèves du collège préparant des compétitions.

Le coût de l'opération annoncé en 2022 est de 82 000 € HT. Il passerait à 87 013.25 € HT avec cet aménagement supplémentaire.

Monsieur le Maire présente une décision modificative :

Opération 983 - PUMPTRACK : 90 000.00 € TTC inscrits au budget primitif.

Prélèvement à l'opération 986 et virement à l'opération 983.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal valide les travaux présentés et l'augmentation de l'enveloppe budgétaire et la décision modificative par un vote (Votants : 18 (dont 1 pouvoir), Oui : 18 (dont 1 pouvoir), Non : 0, Abstention : 0).

- **Présentation de l'extension de la ZA Croix Grand Borne dans le cadre du PLU,**
Monsieur le Maire présente le dossier de modification d'implantation de l'extension de la ZA Croix Grand Borne. Suite à la rencontre et la discussion engagée avec le propriétaire des terrains envisagés pour l'extension de cette zone d'activités, ce dernier a proposé un autre site lui appartenant et d'une superficie identique. Monsieur le Maire rappelle que la CCMDL gère ce dossier, les négociations et acquisitions, et la mise en œuvre des dossiers d'aménagement. Cette modification d'emplacement sera intégrée au PLU en cours.
- **Présentation des dossiers de demande de DETR et DSIL 2024,**
Monsieur le Maire expose que le dossier de demande de subvention DETR auprès de l'Etat afin de financer l'acquisition et l'aménagement du pôle culturel. Le Conseil Municipal donne son accord.
- **Acquisition d'un terrain pour régularisation d'élargissement d'une voie communale,**
Monsieur le Maire présente une proposition d'acquisition pour l'euro symbolique d'un talus appartenant à la SCI TARDY-ROSE.
Il présente aussi une demande de régularisation cadastrale en limite du lotissement les terres avec Monsieur et Madame Eric PAVET.
- **Avis sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société INDICIA PRODUCTION située à Saint Genis L'Argentière,**
Dossier reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal afin que les membres de l'assemblée puissent prendre connaissance du dossier.
- **Convention sur la gestion des flux des réservations de logements sociaux avec l'OPAC du Rhône,**
Monsieur le Maire présente un projet de convention « gestion des flux », transmis par l'OPAC du RHONE propriétaire de logements sociaux sur notre Commune. Ces conventions ont été instaurées par la loi ELAN afin de remplacer la gestion en stocks des logements sociaux. Chaque bailleur social a l'obligation de signer avec chaque commune réservataire une convention de réservation qui fixe un pourcentage global de réservation de logements parmi le patrimoine du bailleur. Il n'y aura pas de changement de pratique lorsqu'un logement se libère : les mairies seront informées et sollicitées pour une recherche conjointe de candidatures.
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'autorise à signer la convention présentée.
- **Admission en non-valeur,**
Monsieur le Maire présente une liste de créances non recouvrées et/ou éteintes. Il propose la décision modificative suivante :
673 : - 3 000.00 € - 6541 : + 2 200.00 € - 6542 : + 800.00 €
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les admissions en non-valeur et prise en charge des créances éteintes et valide la décision modificative présentée.
- **Travaux des commissions,**
Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux délégués.

Monsieur Roger MAZARD présente les travaux pour l'étanchéité de la salle Pluriactivité.

Madame Isabelle LOTISSIER expose que le financement du réseau des bibliothèques par la DRAC ne sera pas reconduit. Le coût pour les communes va augmenter progressivement.

Madame Yvette BRETONNIER présente le compte-rendu du conseil d'école. Il y a désormais 111 enfants inscrits et tout se passe bien. La fête de Noël aura lieu le 16 décembre 2023.
Elle présente également le tableau de répartition des bons d'achat de fin d'année pour le personnel communal. Après délibération, le Conseil Municipal valide par un vote (Votants : 18 (dont 1 pouvoir),

Oui : 18 (dont 1 pouvoir), Non : 0, Abstention : 0) le tableau présenté pour un montant de 3 270 € pour 29 salariés.

Le repas de fin d'année réunissant personnel et élus aura lieu le vendredi 22 décembre 2023, et l'après-midi animée du Comité des Aînés Saint Laurentais, le 2 décembre 2023.

Elle présente une demande de fourniture de sapin pour l'EHPAD. Le Conseil Municipal donne son accord.

Monsieur Yvan SIMON rend compte des réunions avec le Département, la CCMDL et les services concédés au sujet du contournement Nord. Il expose que le Département s'est engagé dans le financement de 300 000 euros en 2024 et 700 000 euros en 2025. La CCMDL a confirmé la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage dès 2024. Pour les réseaux à dévoyer, le point a été fait et les travaux seront à la charge des concessionnaires.

Il intervient pour présenter l'aménagement de la montée des Saignes proposé par l'Agence Technique du Département du Rhône. Une écluse sera installée au pied de la montée afin d'insister sur le sens prioritaire des véhicules et ralentir les véhicules.

Il fait un point rapide sur l'effectif des services techniques avec les départs à la retraite en 2024 de Gilles BLAIN et Jean-Paul COUBLE.

Pour les astreintes de neige et en l'absence de Jean-Paul COUBLE, Olivier REYNARD prendra la responsabilité des astreintes et le déneigement des lotissements. La campagne et le centre-bourg seront confiés aux entreprises GV FAURE et GAEC PAVET-PIOT.

Les illuminations seront mises en place pour le 8 décembre.

Il expose que pour l'inauguration du Centre technique Municipal, les visites seront effectuées par Messieurs Gilles DEPASSIO, Frédéric GERIN et Olivier REYNARD.

Monsieur Ludovic CARRET expose que les travaux de voirie de la CCMDL sont terminés. Il annonce la distribution des sacs poubelles les 05-01-2023, 10-01-2023 et 13/01/2023.

Madame Odile VERMARE rend compte de l'installation par les services techniques des panneaux « marché forain » sur les barrières de sécurisation du marché le lundi. Et de la réunion du lundi 6 novembre de la commission des marchés forains. Les commerçants non sédentaires ont présenté des demandes et sont globalement satisfaits.

Elle présente les arrivées de nouveaux exposants sur le marché : paella, huîtres et glaces.

Elle demande une amélioration de la signalétique pour le marché du samedi et indique que la commission travaille sur l'installation de supports pour les vélos.

Le marché du 25 décembre 2023 sera annulé et celui du 1^{er} janvier 2024 reporté au mardi 2 janvier 2024.

Monsieur Fabrice BONNET rend compte d'une demande de visite du marché par l'Office du tourisme en 2024.

Monsieur Thierry LOISON Rend compte de la réunion de l'UCALES avec notamment la quinzaïne commerciale et la soirée du 8 décembre 2023. Il annonce que le tabac-presse GIRAUD a repris le PMU et que deux artisans de la Commune ont été récompensés par la Chambre des Métiers : Monsieur David PASSELEGUE et Monsieur Patrick DUCREUX.

La commission travaille sur les locaux vacants et une fiche descriptive de ces derniers pour les potentiels repreneurs.

Madame Sandrine BOINON annonce la publication d'une newsletter et présente l'avancement du bulletin de fin d'année. Elle présente les possibilités de page de couverture pour ce dernier. Le Conseil Municipal donne son avis et choisit la page définitive.

- **Questions diverses.**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courriel adressé par Monsieur Rémy GEAY et Madame Marilyne GEAY au sujet de la réception d'un avenant au bail commercial portant sur une augmentation de loyer. Cet avenant s'applique à compter du 1^{er} novembre 2023, applique l'indice des loyers commerciaux (ILC) prévu dans l'article 4 du bail commercial signé en 2017. La discussion s'engage autour des frais des matières premières et des coûts de l'énergie en constante augmentation. Monsieur le Maire insiste sur les investissements consentis par la Commune lors de l'aménagement du local en 2017 avec notamment la prise en charge de l'installation des chambres froides.

Monsieur Thierry LOISON demande si un geste serait possible, mais se questionne aussi sur une demande de bouclier tarifaire au sujet de l'énergie.

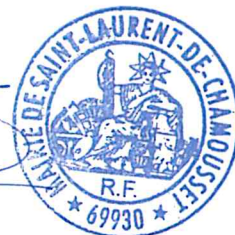
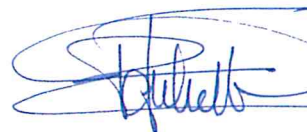
Madame Odile VERMARE souhaite que le commerce local soit défendu et se questionne sur l'impact de la hausse du coût de l'énergie pour des commerces gros consommateurs de type boucherie ou boulangerie. Elle évoque aussi le gel des loyers de la Maison de santé. Monsieur le Maire évoque un comparatif des coûts des loyers dans différents bâtiments communaux et le fait que le loyer à appliquer pour la boucherie ne soit pas si élevé que cela. Après en avoir délibéré, il est décidé de maintenir le loyer après application de l'augmentation réglementaire.

Monsieur le Maire donne lecture de deux compte-rendu de visite du marché aux veaux et du marché fermiers suite à une inspection de la DDPP. Il va falloir se mettre aux normes pour le marché fermier et notamment exclure toute présentation et/ou vente d'animaux domestiques.

Il évoque aussi une rencontre avec les conjoints DUMAS au sujet du devenir de leur bâtiment, rue de Lyon et la possibilité que la Commune se porte acquéreur du rez-de-chaussée afin de maintenir une activité commerciale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h15

Le Maire,



Pierre VARLIETTE